

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES  
BOUCHES-DU-RHÔNE**

**RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE  
29 Juin 2018**

**OBJET : Participation au financement de 4 logements conventionnés très sociaux (LCTS) avec l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône sur la commune de Marseille (24 rue Colbert - 13001)**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

**La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 29 Juin 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,**

**Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,**

A décidé :

- d'allouer à l'association solidaires pour l'habitat (SOLIHA) des Bouches-du-Rhône une subvention de 52 000 € pour le financement des travaux de réhabilitation de 4 logements conventionnés très sociaux, situés 24 Rue Colbert 13001 Marseille, portant sur un coût prévisionnel d'opération T.T.C. de 696 006 €
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer la convention de mise en œuvre de cette aide dont le projet est joint au rapport ;
- d'approuver les affectations et leurs modifications, comme indiqué en annexe II du rapport.

La dépense sera imputée au chapitre 204 du budget départemental.

A l'unanimité

**ADOPTE  
Pour la Présidente du Conseil départemental  
des Bouches-du-Rhône  
et par délégation**

**Signé  
Nathalie Tarrisse  
Directrice  
du Service des Séances de l'Assemblée**